

guste Souveraine, et puis, qu'il me fasse mourir ! Que Votre Excellence déploie toutes les ressources de son intelligence pour hâter le dénouement de cette affaire et qu'elle la regarde comme la plus importante qu'elle ait à traiter dans sa nonciature, et sa récompense auprès de Dieu ne sera pas médiocre. »

Dans cette même lettre, il expose au nonce son plan pour réunir un concile œcuménique sans frais ni déplacements. Il y revient et avec plus de détails dans sa seconde missive ; et voilà pourquoi nous passons tout de suite à celle-ci. Cette seconde épître ne porte ni suscription ni date ; mais le contenu indique clairement qu'elle a été écrite au lendemain de la délivrance de Gênes (10 septembre 1746), elle est devenue célèbre, remarque Mgr Malou, parce qu'on la regarde comme l'expression d'un esprit prophétique. Nous y lisons :

« Je voudrais que le grand mystère de l'Immaculée-Conception fut déclaré article de foi. Ne vous effrayez pas de cette idée comme s'il s'agissait de tenter l'impossible. Cette impossibilité imaginaire est précisément l'entrave qui enraie la conclusion de l'affaire la plus importante qu'il y ait au monde. Grâce à Dieu, la question est beaucoup plus avancée qu'on ne se le figure. Jugez-en par les détails confidentiels que je vais vous communiquer. Lorsque le pape Clément XII, de sainte mémoire, daigna m'accorder le bref relatif au chemin de la croix, j'eus la hardiesse de lui demander de vouloir bien promulguer le grand mystère. Je rencontrai les difficultés accoutumées. Ne pouvant donc obtenir toute la consolation que je désirais, je sollicitai la permission de sonder à cet égard le sentiment des cardinaux ; le Saint Père me l'accorda. Je visitai les cardinaux les uns après les autres, et tous ceux qui étaient à Rome se montrèrent enclins à favoriser la pieuse croyance, tous, excepté un seul que le Seigneur rappela à lui. Le conseil le plus sage fut celui que me donna feu le cardinal Impériali : « Ecoutez, me dit-il : il y en a qui pensent que le pape « ne peut pas définir ce mystère sans le concours d'un concile général. Sans vouloir contredire cette opinion, je vais vous suggérer le « moyen d'assembler un concile sans frais. Vous tous Observants, « Récollets, Conventuels et Capucins, qui êtes répandus dans le monde « entier, obtenez de vos généraux qu'ils envoient une circulaire à tous « les provinciaux les chargeant d'engager les évêques à adresser, tous « ensemble, leurs instances au Saint Père pour la définition du grand « mystère. Tenez pour certain qu'à peu d'exceptions près, vous les « trouverez tous favorables à vos vœux. Et voilà le concile réuni !